

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
050-200098713-20240829-DEL29082024-086-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2024

DATE DE CONVOCATION
21 AOUT 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le 29 août à 19 h 30, Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame REGNAULT Sabrina, maire.

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Madame Lynda LEVERD, Messieurs Denis MARTIN, Arnaud MAHE, Madame Micheline CAVé, Bernard GERARD, Mme Béatrice HEUVELINE, Claire TANGY, Mathias LEFRANC, Mesdames Elisabeth GREGOIRE, Catherine de la HOUGUE, Pascale DUVAL, M. Joël FRANCOIS, Xavier de WOILLEMONT, Serge JARDIN
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): M. Didier LEGRAND qui donne procuration à M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR.
M. Fabien GESLOT qui donne procuration à Mme Elisabeth GREGOIRE.
M. Sophie LEFRANC qui donne procuration à M. Mathias LEFRANC.
Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT
M. Pascal LEMAITRE, Mme Lydie LEBLOND.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, M. Emmanuel LECONTE.

Monsieur Arnaud MAHé a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 18
Procurations : 04
Votants : 22

DEL29082024/086.

**PRESTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE DU DEPARTEMENT. TRAVAUX DE
VOIRIE.**

Conformément au programme d'investissement 2026, la commission travaux propose la réfection des rues suivantes :

- Rue Charles Créances.
- Rue Pierre Michel d'Annoville

Le diagnostic établi par le département en 2019 chiffrait les travaux de la rue Pierre Michel d'Annoville à 29 000 Euros, la rue Charles Créances non estimée, représente environ 130 mètres de réfection (voie sans issue).

Madame REGNAULT sollicite les élus afin de l'autoriser à signer la prestation d'assistance technique du Département s'élevant à 4% du montant réel de l'opération, afin d'approuver l'avant-projet mais également afin de l'autoriser à lancer la consultation.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des votants,

- Autorise Madame le Maire à signer la prestation d'assistance technique du Département, à lancer la consultation et approuve l'avant-projet.

Ainsi fait et délibéré en séance

Les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire

Sabrina REGNAULT



Accusé de réception en préfecture
050-200098713-20240829-DEL29082024-086-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2024

Le secrétaire de séance,

Arnaud MAHé

